

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**  
**TENUE LE 1 MAI 2023 À 18H30**

Sont présents:

- Les conseillères mesdames Sophie Bouchard, Marielle Gauthier, Chantal Godbout, Blaise Boisvert
- Le conseiller M. Réjean Bernard.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement, formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Fanny Dupras.

Assiste également à l'assemblée, Mme Lise Bégin, directrice générale, greffière-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée, assiste aussi à l'assemblée Mme Sylvie Perreault comme directrice générale adjointe.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Après avoir constaté qu'il y a quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 18h30

**2. 23-05-83 : ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Chantal Godbout et résolu à l'unanimité d'adopter l'avis de convocation, tel que signifié et de prendre en considération les sujets qui y sont mentionnés.

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
  2. Adoption de l'avis de convocation;
  3. Présentation et dépôts des états financiers 2022 par la firme Raymond Chabot Grant Thornton;
  4. Adoption des états financiers 2022 de la municipalité de La Reine
  5. Période de Question
  6. Clôture de la séance extraordinaire
3. Mme Véronique Caron de la firme Raymond Chabot Grant Thornton présente et dépose-les États financiers 2022 aux élus.

**4. 23-05-84 : ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Véronique Caron de la firme indépendante Raymond Chabot Grand Thornton dépose et présente à l'assemblée extraordinaire du 1 mai 2023 à 18h30 le rapport d'audit pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022;

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité d'adopter les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant de la Municipalité de La Reine pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022, rapports préparés, déposés et présentés par la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton et ce, conformément à la loi. Les élus attestent également la véracité des dépenses encourue pour l'entretien des routes locales niveau 1 et 2.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**10. 23-05-85 : CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyée par Mme Blaise Boisvert et résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 18h58.

ADOPTÉ à l'unanimité par les membres du conseil

\_\_\_\_\_  
Directrice générale Greffière Trésorière  
Lise Bégin

\_\_\_\_\_  
Mairesse  
Fanny Dupras-Rossier

*Je, Fanny Dupras-Rossier, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal*